



Rivara (TO), 18 novembre 2025

**Avis public d'exploration pour la manifestation d'intérêt visant à participer aux procédures d'attribution d'une mission d'appui au WP 2.1 "Bonnes pratiques pour la transition économique" et WP 2.2 "Modèles pour la transition économique" dans le cadre du "PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 21491 – E-Change (CUP : C89I25000840007) – Programme de coopération Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027".**

Date limite de présentation des manifestations d'intérêt : 02/12/2025

Vu la délibération du Conseil d'Administration, séance n° 7/2018 du 25/07/2018, par laquelle le Directeur du GAL, Giorgio Magrini, a reçu délégation pour la signature de contrats jusqu'à 40.000 € (hors TVA), ainsi que le Règlement interne en matière contractuelle du GAL Valli del Canavese, approuvé par délibération du CdA du 16.10.2018 (et successivement mis à jour par délibérations n° 11/2018 du 11.12.2018, n° 9/2020 du 22/12/2020 et n° 5/2024 du 18.06.2024), lequel prévoit que le Directeur du GAL exerce les fonctions de RUP, au sens de l'art. 15 du décret législatif n° 36/2023, de responsable de la procédure ainsi que de DEC, conformément à l'art. 5 de la loi 241/1990.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de gestion du Programme Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027, conformément aux décisions du Comité de Surveillance du 09/10/2023, a publié le 30/10/2023 l'appel à projets pour la Phase 1 des Plans Intégrés Territoriaux (PITER+).

Par délibération du CdA du GAL Valli del Canavese du 22.01.2024, ont été approuvés le partenariat et la présentation du dossier de candidature du Plan Territorial Intégré GRAIES ClimaLab, coordonné par la Ville Métropolitaine de Turin, dans le cadre du "Programme Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA – Appel à candidatures pour les Plans Intégrés Territoriaux (PITER+) 2021-2027 – Phase 1 – OP 5 / Une Europe plus proche des citoyens".

Le PITER+ GRAIES ClimaLab, approuvé par le comité de surveillance le 9 avril 2024, est composé de 3 projets simples (DECID, INCIT et E-Change) et d'un Projet de Coordination et Communication (PCC). Le GAL Valli del Canavese participe en tant que partenaire au PCC et au projet INCIT, et en tant que chef de file au projet E-Change.

Le projet E-Change, approuvé par le comité de surveillance le 12 mars 2025, a pour objectif général de contribuer au développement d'un nouveau modèle d'économie transfrontalière en réseau et en filière pour la transition climatique, respectueuse de l'environnement et du vivant. Cet objectif repose sur le constat que

**VALLI DEL CANAVESE – Gruppo di Azione Locale**  
*Società Consortile a responsabilità limitata*

*Sede Legale:*  
Via Circonvallazione, 9  
10080 RIVARA (TO)  
Tel./Fax. 0124/310109

les territoires ruraux et montagnards doivent faire face à un appauvrissement général du tissu économique local, alors même qu'ils disposent de ressources environnementales générant des services écosystémiques insuffisamment valorisés et protégés.

Conformément au Work Plan du projet ALCOTRA “E-Change”, le GAL Valli del Canavese est responsable de la collecte des bonnes pratiques dans les territoires ALCOTRA et ailleurs, avec une attention particulière à celles liées à la filière forêt (WP 2.1), ainsi que de l'étude de modèles possibles de gestion forestière selon une approche écosystémique, et des modalités d'organisation d'événements touristiques et d'animation respectueux de l'environnement, y compris en contexte forestier (WP 2.2).

Il est donc lancé une enquête visant à recueillir des manifestations d'intérêt d'opérateurs économiques susceptibles d'être consultés pour une mission d'appui aux WP 2.1 et WP 2.2 dans le cadre du projet E-Change, conformément à l'art. 216, alinéa 9, du décret législatif 50/2016.

1. **Pouvoir adjudicateur:** GAL Valli del Canavese, via Circonvallazione 9, Rivara (TO), site internet: <https://galvallidelcanavese.it/>
2. **Objet:** Service d'appui au WP 2.1 “Bonnes pratiques pour la transition économique” et WP 2.2 “Modèles pour la transition économique” dans le cadre du “PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 21491 – E-Change (CUP : C89I25000840007) – Programme de coopération Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027”
3. **Source de financement:** Programme Interreg ALCOTRA VI-A France–Italie 2021-2027 – PITER+ GRAIES ClimaLab, projet n° 21491 – E-Change (CUP : C89I25000840007)
4. **Montant maximum de la mission:** maximum 28.688,52EUR (hors TVA)
5. **L'avis, la documentation** et toutes les communications relatives à la procédure sont publiés sur : <https://galvallidelcanavese.it/>

## **Art. 1 – OBJET DE L'AVIS**

Le GAL, dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de transparence, entend identifier des opérateurs économiques disposant de capacités techniques et professionnelles avérées dans le secteur indiqué, afin de leur confier un service d'appui aux “Bonnes pratiques pour la transition économique” et WP 2.2 “Modèles pour la transition économique” dans le cadre du “PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 21491 – E-Change (CUP : C89I25000840007) – Programme de coopération Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027”.

Le présent avis vise donc à identifier les opérateurs économiques intéressés par la prestation du service en question.

## **Art. 2 – DESCRIPTION DE LA TÂCHE**

Dans le cadre du « PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n° 21491 – E-Change (CUP : C89I25000840007) – Programme de coopération Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027 ». 2021-2027, le GAL Valli del Canavese entend réaliser un recueil de bonnes pratiques relatives à la filière forestière et une étude sur les modèles de gestion des forêts avec une approche écosystémique, ainsi que sur la réalisation d'événements « durables » dans ces contextes, en tenant compte et en valorisant les caractéristiques de chaque partenaire transfrontalier.

### **VALLI DEL CANAVESE – Gruppo di Azione Locale**

*Società Consortile a responsabilità limitata*

*Sede Legale:*

Via Circonvallazione, 9  
10080 RIVARA (TO)  
Tel./Fax. 0124/310109

Pour ce faire, les étapes suivantes sont prévues :

### **PHASE 1 – Co-définition des objectifs et cartographie des bonnes pratiques**

Au cours de cette phase, les activités suivantes sont prévues :

- Concertation avec les partenaires et organisation d'un atelier de brainstorming, de préférence en présentiel, pour définir les critères de sélection et le contenu des fiches de collecte.
- Recherche de bonnes pratiques, principalement sur le territoire ALCOTRA, mais également dans d'autres territoires pertinents.
- Contact avec les parties prenantes et responsables des initiatives sélectionnées.
- Rédaction des fiches des initiatives.

### **PHASE 2 – Définition de modèles innovants de gestion forestière**

Au cours de cette phase, les activités suivantes sont prévues :

- Étude de modèles de gestion forestière adaptés aux territoires partenaires, selon une approche écosystémique.
- Analyse de lignes directrices pour la création et l'organisation d'événements "durables" et régénératifs, y compris en contexte forestier.

### **Phase 3 – Rapport technique**

Au cours de cette phase, les activités suivantes sont prévues :

- Analyse comparative avec indications sur la possibilité de réPLICATION des bonnes pratiques identifiées.

### **Art. 3 – DÉLAIS D'EXÉCUTION**

La mission devra être réalisée au plus tard le 31/12/2026.

### **Art. 4- PARTICIPANTES ÉLIGIBLES À LA SÉLECTION**

La manifestation d'intérêt s'adresse aux opérateurs économiques qui remplissent les conditions suivantes :

#### 1) Conditions générales :

- possession des exigences pour la passation des marchés publics articles 94, 95, 96, 97, 98 et 100 du code des marchés publics d. lgs. 36/2023

### **Art. 5- SOUMISSION D'INTÉRÊT**

Les opérateurs intéressés par l'activité décrite au point 2 peuvent demander à être invités à participer en soumettant une manifestation d'intérêt sur papier libre, établie selon le modèle joint au présent avis.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises exclusivement par PEC, avant le **2 décembre 2025**, à l'adresse électronique certifiée suivante : [galvallidelcanavese@legalmail.it](mailto:galvallidelcanavese@legalmail.it) .

Aux fins de la preuve du respect du délai de présentation de la manifestation, le récépissé de livraison de la PEC fera foi. La livraison de la documentation reste à la charge exclusive de l'expéditeur, même si, pour quelque raison que ce soit, elle n'arrive pas à destination dans les délais impartis.

La PEC contenant la manifestation d'intérêt doit mentionner dans l'objet la mention « Manifestation d'intérêt pour le soutien au WP 2.1 et WP 2.2 du projet E-change ».

### **VALLI DEL CANAVESE – Gruppo di Azione Locale**

*Società Consortile a responsabilità limitata*

*Sede Legale:*

Via Circonvallazione, 9  
10080 RIVARA (TO)  
Tel./Fax. 0124/310109

## **Art. 6- PHASE SUCCESSIVE**

Une fois la phase de présentation des manifestations d'intérêt terminée, le GAL procédera à la consultation des candidats afin de lancer les phases suivantes.

Le présent avis ne constitue pas un appel d'offres, mais simplement une enquête visant à identifier des opérateurs économiques à consulter dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de transparence.

Le présent avis n'engage en aucune manière le GAL Valli del Canavese. Il ne s'agit pas d'une procédure concurrentielle et, par conséquent, aucun classement ni aucune notation ne sont prévus.

L'administration se réserve le droit de ne pas attribuer le service sur la base des déclarations d'intérêt reçues.

## **Art. 7- INFORMATION**

Pour toute information, veuillez contacter le GAL Valli del Canavese par courrier électronique à l'adresse [info@galvallidelcanavese.it](mailto:info@galvallidelcanavese.it).

## **Art. 8- Traitement des données**

Le traitement des données envoyées par les parties intéressées sera effectué conformément aux dispositions du décret législatif 196/2003 et de ses modifications et ajouts ultérieurs, à des fins exclusivement liées à la procédure.

Annexe:

- Formulaire de demande de manifestation d'intérêt

## **VALLI DEL CANAVESE – Gruppo di Azione Locale**

*Società Consortile a responsabilità limitata*

*Sede Legale:*

Via Circonvallazione, 9  
10080 RIVARA (TO)  
Tel./Fax. 0124/310109